

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2023**

NOMBRE DE MEMBRES  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 29  
Représentés : 5  
Pour : 26  
Contre : 8  
Abstention : 0

**OBJET : Approbation du Compte Administratif 2022 de la Ville**

L'An deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le sept avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés** :

Mme BEKIARI	pouvoir à	M. DELERIN
M. CONSTANT	pouvoir à	Mme LECUYER
Mme KARAJANI	pouvoir à	Mme REIGADA
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme BROBECKER
Mme LE FUR	pouvoir à	M. KATHOLA

**Absent excusé** : VASTEL Laurent

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
ARRIVÉ LE  
26 AVR. 2023  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme PORTALIER-JEUSSE est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13,

Vu le compte administratif 2022, ci annexé,

Le Rapporteur entendu,

Après que le Maire, Laurent VASTEL, se soit retiré de la séance dont la Présidence a ensuite été assurée par Mme REIGADA Gabriela,

## DECIDE

**Article 1** : d'approuver par chapitre, les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2022 :

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	42 423 368,43	G	42 958 410,45
	Section d'investissement	B	10 554 774,00	H	16 484 240,95
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 066 910,98 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 632 428,34 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	55 610 570,77	= G+H+I+J	60 509 562,38
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 994 265,43	L	1 648 977,99
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 994 265,43	= K+L	1 648 977,99
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	42 423 368,43	= G+I+K	44 025 321,43
	Section d'investissement	= B+D+F	17 181 467,77	= H+J+L	18 133 218,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	59 604 836,20	= G+H+I+J+K+L	62 158 540,37

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 3 994 265,43	L 1 648 977,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 073,95
13	Subventions d'investissement	0,00	1 567 420,87
20	Immobilisations incorporelles	108 300,76	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 503 164,67	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	77 483,17
26	Participat° et créances rattachées	300 000,00	0,00
45410	Opération pour compte de tiers n° 0 - DEPENSES (2)	82 800,00	0,00

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	VOTES
011 – Charges à caractère général	Pour :26, contre : 8
012 – Charges de personnel et frais assimilés	Pour :26, contre : 8
014 - Atténuation de produit	Pour :26, contre : 8
65 – Autres charges de gestion courante	Pour :26, contre : 8
66 – Charges financières	Pour :26, contre : 8
67 – Charges exceptionnelles	Pour :26, contre : 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour :26, contre : 8

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 – Atténuations de charges	Pour :26, contre : 8
70 – Produits des serv. du domaine et ventes diverses	Pour :26, contre : 8
73 – Impôts et taxes	Pour :26, contre : 8
74 – Dotations, subventions et participations	Pour :26, contre : 8
75 – Autres produits de gestion courante	Pour :26, contre : 8
76 – Produits financiers	Pour :26, contre : 8
77 – Produits exceptionnels	Pour :26, contre : 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour :26, contre : 8

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

10 – Dotations, fonds divers et réserves	Pour :26, contre : 8
13 – Subventions d'investissement reçues	Pour :26, contre : 8
16 – Emprunts et dettes assimilées	Pour :26, contre : 8
20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)	Pour :26, contre : 8
21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	Pour :26, contre : 8
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	Pour :26, contre : 8
26 – Participations et créances	Pour :26, contre : 8
27 – Autres immobilisations financières	Pour :26, contre : 8
45 – Opérations pour compte de tiers	Pour :26, contre : 8
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour :26, contre : 8

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	Pour :26, contre : 8
13 – Subventions d'investissement reçues	Pour :26, contre : 8
16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	Pour :26, contre : 8
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	Pour :26, contre : 8
45 – Opérations pour compte de tiers	Pour :26, contre : 8
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour :26, contre : 8

**Article 2** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRIVÉ LE

26 AVR. 2023

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire



VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture le  
Publication/Affichage le : 27 AVR. 2023

Pour le Maire par délégation  
Le Directrice Générale Adjointe des Services  
Mme Karine Fabre